

DÉPARTEMENT
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

S Y S E G

ARRONDISSEMENT
de LYON

Syndicat mixte pour la Station d'Épuration de Givors

Siège : Maison Intercommunale de l'Environnement
262 rue Barthélémy Thimonnier - 69530 BRIGNAIS

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE**

Délibération n° 2022-07

--o0o--

Objet :

Répartition du volet communication 2022 entre les budgets Assainissement Collectif et Eaux pluviales

Séance du : 28 mars 2022

Date de convocation : 14 mars 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19 Titulaires
16 Suppléants

Président : Monsieur Gérard FAURAT

Secrétaire de séance : Vincent GUGLIELMI

Membres titulaires AC + EP + ANC présents à la séance : Gérard FAURAT, Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Jean-Marc MACHON, Nathalie CHARTOIRE, Vincent GUGLIELMI, Pierre-Luc GUITTET, Thierry DILLENSEGER, Gérard MAHINC, Roger SIMON

Membres titulaires AC + EP + ANC absents à la séance : Roger REMILLY, Jean-Philippe GILLET, Jean-François PERRAUD, Christophe GRANGE, Christophe BAUDUIN (pouvoir à G. FAURAT), Gaël DOUARD, Vincent PASQUIER, Alain CLERC (pouvoir à G. MAHINC)

Membres suppléants AC + EP + ANC présents à la séance : Solange VENDITTELLI, Didier GUYOT

Membres suppléants AC + EP + ANC absents à la séance : François PINGON, Jérôme CROZET, Michel CASTELLANO, Jean-Luc BERARD, Patrick BERRET, Cédric BOURGUIGNON, Claire BASSET-BELLEINGUER, Denis MONOD, Jean-Jacques COURBON, Dominique REGNIER, François DAROUX, Pascal GALAMAND, Michelle BOIRON

Membre titulaire ANC absent à la séance : Martine PERRON

Membre suppléant ANC absent à la séance : Evelyne BESSON

--o0o--

Monsieur le Président rappelle que lors de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2022, il a été exposé la proposition de répartition d'une partie du budget communication 2022 entre les budgets assainissement collectif et eaux pluviales comme en 2021.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-200080349-20220328-DEL IB_2022_

Il indique que certaines thématiques du budget communication 2022 concernent la gestion des eaux pluviales : impression de tracts en papier ensemencés à destination des administrés de l'ensemble du territoire d'intervention du SYSEG, mise en place d'ateliers multi-acteurs en partenariat avec le GRAIE et le CAUE, formation des services publics/des maîtres d'œuvre/paysagistes et architectes, réalisation de reportages vidéo, élaboration et animation d'une webconférence sur les solutions d'aménagements low-tech, impression d'un support communication, mise en place de visites sur sites.

Monsieur le Président propose de répercuter une partie de ces charges de fonctionnement qui sont inscrites au budget Assainissement Collectif sur le budget Eaux Pluviales. Le montant forfaitaire de 4 140 € TTC inscrit en dépense au budget eaux pluviales sera versé en recette au budget principal Assainissement Collectif.

Il précise que ce montant inscrit au budget Eaux Pluviales est financé par les communes et Vienne Condrieu Agglomération par l'intermédiaire de leur participation. La clef de répartition sera au prorata du nombre d'habitants par commune. Pour Vienne Condrieu Agglomération, il s'agira de la population additionnée des communes de Loire-sur-Rhône, Echaldas et Saint Romain en Gier. Le syndicat ne gère pour la commune de Chaponost que la zone des Troques, le nombre d'habitants de Chaponost dans cette clef sera donc réduit à 100 habitants.

Le nombre d'habitants pris en compte pour la clef pour chaque commune (sauf Chaponost) est celui du recensement de la population légale donné par l'INSEE au 1^{er} janvier de l'année correspondant à l'exercice concerné.

Monsieur le Président demande à l'assemblée d'approuver la répartition du volet communication 2022 entre le budget principal Assainissement Collectif et le budget annexe Eaux pluviales ainsi que la clef de répartition de ce montant pour le calcul de la participation des communes et de Vienne Condrieu Agglomération comme exposé.

Le comité syndical

OUI l'exposé de Monsieur le Président et, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la répartition du volet communication 2022 entre le budget principal Assainissement Collectif et le budget annexe Eaux pluviales comme exposé,
la clef de répartition du budget Eaux Pluviales de ce montant pour le calcul de la participation des communes et de Vienne Condrieu Agglomération.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour copie conforme.*

Le Président
Gérard FAURAT



REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-200080349-20220328-DEL IB_2022_